

neont pas permis de maintenir ce chiffre, qui se trouvait, cette année comme les précédentes, réduit à 150,000 francs dans le projet budgétaire actuellement soumis à l'examen du Conseil d'Etat.

Nous enregistrons avec le plus vif regret cette nouvelle : l'insuccès des efforts de M. Vandal pour améliorer la situation des agents les moins rétribués et soumis précisément aux plus durs labeurs, est particulièrement regrettable. La circulation postale dans les campagnes est plus importante encore, s'il est possible, que dans les villes ; c'est pour les cités, un instrument de négoce, de fortune ou de plaisir ; pour les villages, c'est un agent de civilisation dont l'efficacité n'est surpassée par aucun autre.

Comment d'ailleurs ne pas ressentir une commiseration profonde pour ces infatigables piétons, et le mot est juste même administrativement, — qui au nombre de 16,406 parcourent chaque jour, sans repos du dimanche, 428,256 kilomètres, c'est-à-dire un espace de chemin égal à plus de dix fois le tour de la terre, et qui manipulent des sommes immenses, au prix de fatigues dont la dureté et surtout la continuité effraieraient le plus robuste chasseur de Vincennes, et pour un salaire qui paraîtrait dérisoire au plus petit employé de ministère.

La Revue des Deux Mondes a étudié les rouages de l'administration à laquelle préside M. Vandal, et elle arrive à des conclusions analogues aux nôtres. Elle insiste en outre sur un abus que la poste supprimerait d'elle-même, croyons-nous, et avec toute raison, si elle était maîtresse de ses actes : il s'agit de la franchise postale connue sous le nom de *sous-seing* : leur chiffre a dépassé en 1865 celui de cent millions d'objets, pesant ensemble plus de sept millions de kilogrammes, qui, taxés selon le droit commun, auraient rapporté la somme approximative de cinquante-six millions de francs : La poste, dit la Revue a beau se défendre, elle est débordée par les sous-seings : ce ne sont pas seulement des correspondances administratives qu'on lui remet, ce sont des colis de toute sorte, des écharpes municipales, des pains de munition. La gendarmerie a été plus loin : sous le cachet de la franchise, elle a expédié des boîtes à écuyère, et elle a même trouvé fort mauvais qu'on se soit permis de lui soumettre quelques observations. Ce dernier trait est très-bien, mais combien ne faut-il pas plaindre la poste : car, si la gendarmerie a recours à elle pour transporter ses boîtes, c'est alors que le supplice de la poste commence, s'il faut en croire une ballade célèbre.

Pour donner à l'administration postale la force de résistance nécessaire pour lutter contre les mille caprices ou les mille susceptibilités qui s'efforcent d'étendre le champ déjà si vaste de la franchise, et la force d'expansion amélioratrice qui peut seule lui apporter la libre disposition de ses ressources, que faudrait-il faire ? La France est aujourd'hui le seul pays où la poste appartient au ministère des finances, défenseur et chercheur ardent des fiscalités productives ; elle gagne, elle gagne même beaucoup, et ses gains, au lieu d'être appliqués aux plus urgentes améliorations, servent d'appoint à des budgets en déficit. Nous pensons avec la Revue que la poste devrait être indépendante, placée à côté et en dehors des ministères, auxquels elle prête les services les plus variés, sans jamais pouvoir en espérer l'équivalent, tous jours sacrifiée à leurs exigences pécuniaires, expédient de recettes, sans but fixé à l'avance au milieu de l'opulence, la Poste est condamnée à voir sa fortune croissante, grâce pourtant à sa seule activité, s'évanouir entre des mains étrangères, sans qu'il lui en reste rien, soit pour rendre sa demeure principale mieux appropriée à d'invincibles et toujours grandissantes exigences, soit pour améliorer le sort précaire d'employés auxquels sont confiés chaque jour l'honneur et la fortune des citoyens. — D'Ornant.

## DEPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

### Russie.

Saint-Petersbourg, 4 janvier. Un ordre impérial prescrit aux commandants de corps d'accorder, outre les congés généraux précédemment ordonnés, des congés temporaires aux soldats dont la présence dans les rangs de l'armée est devenue inutile par suite du recrutement.

### ÉTATS-UNIS.

New-York, 1<sup>er</sup> janvier (par le câble). Le paquebot poste Peireire, de la compagnie générale transatlantique, parti de Brest le 22 décembre au soir, est arrivé aujourd'hui après une traversée de 9 jours 1/2.

### Prusse.

Berlin, 3 janvier. On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord :

Sur l'invitation de la Prusse, la Bavière et la Saxe ont également nommé des plénipotentiaires pour prendre part aux négociations ouvertes à Vienne en vue de réviser le traité de douane et de commerce.

Le bruit d'un échange de la province de Hanau contre la province hessoise du Rhin est dénué de tout fondement.

La prise de possession des territoires cédés par Hesse, Darmstadt et la Bavière aura lieu le 5, à Orb, où se rendront les commissaires prussiens.

Les élections pour le Parlement de la confédération du Nord auront lieu le 15 février.

### TURQUIE.

Constantinople, 3 janvier. Le nouvel ambassadeur de France, M. Bourée a présenté au sultan ses lettres de créance.

La Porte a permis aux navires de guerre français, anglais et russes, de transporter de Candie en Grèce toutes les familles qui veulent émigrer.

### Constantinople, 3 janvier.

Les insurgés candiotés ont été mis en déroute près de Phénus. Six mille volontaires grecs et italiens, qui combattait avec les insurgés dans les districts de Selinos et de Hissanos, ont fait leur soumission. Le bâtiment de guerre Ismail a apporté à Constantinople 8,000 fusils et troupes livrés par les paysans.

### Trieste, 4 janvier.

On mande de Corfou, 1<sup>er</sup> janvier : Des nouvelles de source grecque portent que les insurgés de Thessalie auraient livré des combats entre Radovitz et Zaimerka. Une grande agitation régnerait en Epire et un gouvernement provisoire s'y serait formé.

On disait à Athènes que pendant l'absence du roi Georges, le prince Jean serait investi de la régence.

### ITALIE.

Florence, 3 janvier, soir. Le ministre de l'instruction publique est parti aujourd'hui pour Naples dans le but de visiter l'Université et d'autres établissements d'instruction. Le bruit qu'il s'arrêterait à Rome pour participer aux négociations engagées avec le St-Siège, est dénué de tout fondement.

### ESPAGNE.

Madrid, 3 janvier, soir. L'ordre a été donné aux différents ministres de terminer, pour le 13 courant, l'état de leurs budgets respectifs pour 1867.

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 3 janvier.

Le Moniteur a publié ce matin le compte rendu complet des réceptions du 1<sup>er</sup> janvier aux Tuileries. Je vous ai dit hier ce qu'on pensait des allocutions de l'Empereur, j'ajouterai seulement aujourd'hui qu'on n'a pas moins remarqué les paroles

de l'archevêque de Paris. Je prie V. M. d'agréer les vœux que le patriotisme et la religion nous inspirent pour l'Empereur, etc. Vous remarquerez que le patriotisme a été placé avant la religion.

Quant aux paroles du nonce, elles ne s'écartent en rien de la formule ordinaire et l'on n'y saurait découvrir une pensée politique particulière.

Le nombre des nominations et promotions dans la Légion d'honneur à l'occasion du 1<sup>er</sup> janvier semble devenir plus restreint chaque année, et le journal officiel n'a publié jusqu'aujourd'hui que des nominations ou mutations dans les préfetures et sous-préfetures, et l'on en est toujours à supputer les chances de tel et tel candidat au fauteuil sénatorial. La seule nomination qui doit être signalée dans le mouvement des fonctionnaires de préfecture est celle du fils de M. Duruy, secrétaire particulier du ministre de l'instruction publique, qui est nommé secrétaire général de la préfecture du Lot. Cela ne suffit pas le moins du monde, comme quelques-uns voudraient le faire croire, que M. Duruy soit sur le point de quitter le ministère.

Voici un document curieux : c'est une adresse des Crétois au roi de Prusse. La chose n'est pas si singulière qu'elle le paraît au premier abord. Les Crétois veulent être annexés à la Grèce ; ils adressent leurs vœux au prince qui a le mieux pratiqué la théorie de l'annexion. Rien de plus naturel : mais il est douteux que leurs vœux soient exaucés. Les dépêches de Constantinople signalent toujours de nouvelles défaites des insurgés. Il paraît que les crétois tiennent de la nature du Phénix et qu'ils renaissent de leurs cendres, car plus les Turcs en tuent plus il en surgit. Il en est de même pour la question d'Orient, plus on veut l'étouffer, plus elle apparaît vivace et menaçante. C'est là, le plus fâcheux héritage que 1866 eût légué à 1867.

C'est le trouble fête de tous les esprits que l'approche de l'Exposition nourrissait d'espérances.

La rente entraîne la Bourse et aide à la bonne tenue relative du marché. L'annonce de la Banque est diminuée de 40 millions depuis huit jours ce qui s'explique par les besoins que ramène inévitablement chaque fin d'année. On disait à la Bourse que le numéro de la Finance d'aujourd'hui avait été saisi et que ce journal ne pouvait pas entrer en France même en supprimant l'article inermis.

La Revue moderne publie dans son dernier numéro une nouvelle étude de M. Sybel, contestant l'authenticité des lettres de Marie Antoinette publiées par M. Feuillet de Conches. La polémique sur cette intéressante question n'est donc pas finie.

L'Athénée s'est décidé à abaisser le prix de ses places : c'est sagesse, car en les maintenant à un prix aussi élevé qu'au début il risquait tout simplement la ruine.

### CH. CAHOT.

Paris, 4 janvier.

Les dépêches d'Orient deviennent plus graves chaque jour, et l'on se montre plus inquiet des complications qui vont naître. Evidemment la France, qui a aidé à sauver l'Empire turc en 1854, se montre jusqu'à ce jour officiellement la protectrice de cette puissance qui ne peut vivre sans appui. L'Angleterre n'a pas non plus abdiqué son rôle. Il n'y a que l'Italie qui cherche querelle à la Turquie. Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, envoya une petite armée sous les murs de Sébastopol. C'est de l'Italie unifiée que partent les secours qui ont permis aux Candiotés de soutenir la lutte contre les Turcs. Nous n'avons pas appris que la moindre remontrance ait été envoyée de Paris à Florence.

Pendant ce temps le gouvernement de Constantinople paraît peu se soucier des dangers qui le menacent. Hier soir dans une réunion, un journaliste bien connu disait en parlant du Gouvernement turc :

« Il ressemble au poisson dans l'eau... quand son maître le regarde et se demande à quelle sauce il le mangera. » Ce mot, c'est l'Europe. Elle ne sait comment s'y prendre pour résoudre la grosse question du partage de l'Empire turc. Le rêve des plus sages ou du moins des plus modérés, c'est que Constantinople n'appartienne à aucun Etat, et qu'elle forme à elle seule, un état neutre et indépendant reconnu par toutes les puissances.

Contrairement à ce qui se disait hier, on m'assure aujourd'hui que l'ouverture de la session serait fixée au 4 février. Le Gouvernement aurait à dessein retardé cette solennité, parce que les derniers soldats français du Mexique pourraient être embarqués à cette époque et l'Empereur annoncerait dans le discours du trône la fin de l'expédition, et les règlements définitifs, au point de vue militaire et financier, des diverses questions nées de notre intervention.

Il est probable qu'à cette époque nous saurons à quoi nous en tenir sur les résolutions de l'Empereur Maximilien.

L'emprunt espagnol a été négocié à Paris et il sera probablement émis dans quelques jours. Le groupe de banquiers qui s'en sont rendus adjudicataires ont exigé et obtenu des garanties excellentes, puisqu'elles consistent en hypothèques sur les revenus et les biens de l'Etat.

La création de la banque des Etats de M. Mirès subit quelques retards ; on croit que l'autorisation sera accordée prochainement.

MM. Péreire ont, dit-on, demandé eux-mêmes que l'enquête réclamée par M. Rouland, dans le procès actuellement pendante, fut autorisée, et on s'attend à ce qu'elle soit ordonnée par le tribunal.

Je vous ai signalé l'importance des mouvements de bourse qui, à la fin de l'année, ont amené ce contraste de la hausse de la rente et de la dévaluation du Crédit mobilier qui a cessé sans doute pour toujours d'être le régulateur du marché. Ce fait a une signification grave ; il prouve qu'aucun lien n'attache la fortune du Crédit mobilier et de ses dépendances à celle de l'Etat. M. Fould a réagagé de la façon la plus nette la responsabilité du Gouvernement. MM. Péreire pouvaient d'un moment à l'autre — je ne parle pas du passé, — agir sur le marché ; cette puissance se trouve paralysée par les ordres que vient de donner le ministre.

Il ne faut pas oublier que M. Fould n'est pas simplement un économiste, il a été banquier, et il n'est pas étonnant qu'il ait voulu soustraire le crédit de l'Etat à toute solidarité.

Le maréchal Mac-Mahon est retourné en Algérie.

On donne ce soir des nouvelles de l'état du marquis de la Rochejacquelein. Une amélioration inattendue serait produite.

Demain commencent les réceptions de l'Hôtel-de-Ville. On croit qu'il y aura trois bals à la cour entre l'ouverture des chambres et le carême.

Aujourd'hui ont commencé devant la 6<sup>e</sup> chambre les débats du procès des vingt-un. Ils sont prévenus du délit de société secrète.

### CH. CAHOT.

## CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

### PRÉFECTURE DU NORD.

RECRUTEMENT. — CLASSE DE 1866. — TIRAGE AU SORT.

Le PRÉFET du département du Nord, Commandeur de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur.

Vu la loi du 21 mars 1832, sur le recrutement de l'armée ;  
Vu le décret impérial du 10 novembre

1865, portant que l'examen des tableaux de recensement et le tirage au sort des jeunes gens de la classe de 1866 commenceront le 31 janvier 1867.

### ARRÊTÉ :

Art. 1<sup>er</sup>. Il sera procédé par M. le secrétaire-général de la préfecture dans les cantons de l'arrondissement de Lille, et par MM. les sous-préfets dans leurs arrondissements respectifs, à l'examen des tableaux de recensement des jeunes gens du département du Nord faisant partie de la classe 1866, ainsi qu'au tirage au sort, aux jours et heures ci-après indiqués, pour chacun des cantons du département.

### ARRONDISSEMENT DE LILLE.

Quesnoy-sur-Deûle, jeudi 31 janvier, à onze heures et demie du matin ;  
Lille-Centre, vendredi 1<sup>er</sup> février, à huit heures et demie du matin ;  
Lille-Ouest, vendredi 1<sup>er</sup> février, à une heure après-midi ;  
Lannoy, samedi 2 février, à onze heures et demie du matin ;  
Cysoing, lundi 4 février, à midi ;  
Armentières, mardi 5 février, à onze heures et demie du matin ;  
Pont-à-Marcq, mercredi 6 février, à midi ;

Tourcoing-Nord, jeudi 7 février, à dix heures et demie du matin ;  
Tourcoing-Sud, jeudi 7 février, à une heure après-midi ;  
Lille Nord-Est, vendredi 8 février, à huit heures et demie du matin ;  
Lille Sud-Est, vendredi 8 février, à une heure après-midi ;  
Lille Sud-Ouest, samedi 9 février, à dix heures du matin ;  
Roubaix, lundi 11 février, à dix heures et demie du matin ;  
Seclin, mardi 12 février, à midi ;

La Bassée, mercredi 13 février, à midi ;  
Hautbourdin, jeudi 14 février, à midi.

Art. 2. Conformément à l'article 3 de la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement le présent arrêté sera publié à la diligence de MM. les maires, partout où besoin sera et tendra lieu de convocation aux jeunes gens de la classe.

Art. 3. MM. les maires, en cas d'empêchement, leurs adjoints, revêtus de leur écharpe, assisteront au tirage des jeunes gens de leur canton. Ces fonctionnaires devront être porteurs de l'expédition du tableau de recensement destinée à être conservée dans les archives de la mairie.

Art. 4. Les jeunes gens qui se trouveront dans l'un des cas d'exemption ou de dispense prévus par les articles 13 et 14 de la loi sur le recrutement, et ceux qui seraient dans l'intention de se faire examiner hors du département produiront sans délai : pour les premiers, les pièces justificatives de leurs droits, et, pour les seconds, la feuille de renseignements qui doit accompagner leur demande.

Les justifications à faire consistent :  
1<sup>o</sup> Pour le frère aîné d'orphelins : dans des expéditions d'actes de décès des père et mère, et dans le certificat modèle A, délivré par le maire sur l'attestation de trois pères de famille ;  
2<sup>o</sup> Pour le fils veuve : dans une copie textuelle de l'acte de mariage des père et mère, l'acte de décès du père, et le certificat du maire, modèle B ;  
3<sup>o</sup> Pour le petit-fils de veuve : dans l'acte de mariage des aïeux, l'acte de décès de l'aïeul, et le certificat du maire, modèle C ;

4<sup>o</sup> Pour le fils unique ou aîné, petit-fils unique ou aîné des petits-fils d'un père aveugle : le certificat modèle D. Le père doit se présenter avec son fils devant le Conseil de révision pour faire constater son état de cécité ;  
5<sup>o</sup> Pour le fils ou le petit-fils de septuagénaire : dans l'acte de naissance du père ou de l'aïeul, et le certificat du maire, modèle F. G ;  
6<sup>o</sup> Pour le puîné d'orphelins de père et mère, fils puîné ou petit-fils puîné d'une femme actuellement veuve, d'un père aveugle, d'un père entré dans sa soixante-

Il tira le couteau de sa gaine, en mit la lame sous ses yeux et en essaya la pointe avec le doigt. Un frisson le saisit et un cri d'horreur s'échappa de son sein.

— Fatale position ! murmura-t-il. Tuer de sang-froid un homme... un homme innocent ! Ce pauvre signor Geronimo, quel mal m'a-t-il jamais fait ? Lui plonger ce couteau dans la poitrine ? Oh ! le courage me manque pour une telle cruauté.

Et, se tordant d'anxiété et de désespoir, il dit enfin d'une voix rauque :

— Et cependant il le faut... il le faut !... Le crime peut m'épouvanter et me faire frémir, mais je ne puis y échapper. Ce n'est qu'au prix de sa vie que mon maître peut échapper à l'échafaud, et moi à la potence... Le sort me pousse irrésistiblement ; je suis esclave de la nécessité... Qu'il en soit donc ainsi !

D'un pas chancelant et en proie à un aveugle égarement, Julio courut vers l'extrémité du couloir, prit son couteau entre ses dents, mit la clef dans la porte de la cave et dirigea la lumière vers le fond de cette-ci pour y découvrir la victime qu'il devait frapper.

Il s'arrêta tout frémissant au milieu de la cave, et un sentiment de pitié pénétra de nouveau dans son âme quand son œil aperçut Geronimo. Il avait bien, à son entrée, pris le couteau en main pour achever l'œuvre horrible par un coup précipité ; mais, maintenant, ému et tremblant, il considérait l'infortuné gentilhomme, qui tendait les bras vers lui et le suppliait d'une voix déchirante de venir à son secours.

Geronimo était agenouillé sur le bord de l'excavation qui avait été creusée pour lui servir de tombe. Une partie de son

visage était couverte de sang desséché ; l'autre était d'une extrême pâleur et montrait une joue si creuse, qu'on eût dit que ce peu de jours de souffrance avaient suffi pour ne laisser au jeune homme que la peau sur les os. Ses yeux égarés étaient profondément enfoncés dans l'orbite ; et, comme son cou était affaibli par la cruelle blessure, sa tête penchait sans force sur l'épaule droite. Ses vêtements étaient souillés et couverts de terre. On voyait que, dans sa lutte contre la mort, il s'était traîné avec désespoir autour de la cave pour échapper, si c'était possible, à cette lugubre tombe.

— Oh ! qui que vous soyez, pour l'amour de Dieu, une goutte d'eau ! dit Geronimo d'une voix faible, mais qui eût touché le cœur le plus insensible.

Julio secoua silencieusement la tête.

— A boire ! à boire ! répéta le jeune homme. Mes entrailles brûlent, une soif ardente consume mes poumons. De l'eau, de l'eau, une seule goutte d'eau ! Oh ! sauvez-moi de la mort la plus affreuse !

Ému de pitié et perdant pour ainsi dire la conscience de sa situation, Julio sourna la main sous son pourpoint, en retira la bouteille, la déboucha et la donna, sans dire un mot, au gentilhomme blessé. Celui-ci poussa un cri de joie, saisit la bouteille avec une fébrile énergie et baisa avec transport la main qui lui avait tendu cette liqueur salutaire.

Julio s'éloigna de nouveau, et, le cœur palpitant, il regarda le malheureux Geronimo, qui, tout tremblant de joie, portait le vin à ses lèvres comme si le généreux liquide devait verser une nouvelle vie dans son sein.

Et en effet, après avoir bu une bonne

gorgée, Geronimo parut avoir plus de force ; car un doux sourire parut sur son visage et ses yeux brillaient d'une vive reconnaissance, quand il laissa retomber la bouteille sur le sol et s'écria en levant les mains vers Julio :

— Oh ! que Dieu vous bénisse ! Merci, merci, vous m'avez sauvé de la plus affreuse mort ! Puisse le ciel exaucer ma prière et vous attribuer, au dernier jugement, tout le bien que je puis avoir fait en ma vie. La lumière m'avait aveuglé ; ma vue revient... Tu es Julio, n'est-ce pas ?

Cette reconnaissance parut cependant frapper d'éffroi le gentilhomme ; car il laissa tout-à-fait pencher sa tête de côté et murmura d'une voix faible et découragée :

— Julio, Julio, c'est vous qui m'avez poussé dans le fauteuil !

Et, relevant la tête, il remarqua le couteau dans la main de Julio et se mit à trembler de tous ses membres :

— Ce couteau qui brille dans la main ! Ah ! tu viens pour me tuer ? s'écria-t-il en se rejetant en arrière d'éffroi.

— C'est comme vous le dites, signor, répondit Julio d'une voix triste ; je suis venu ici pour vous ôter la vie ; mais ne croyez pas que je remplisse cette fatale mission sans émotion et avec sang-froid ; au contraire, mon cœur tressaille de pitié, et j'éprouve une indicible répulsion à vous porter le dernier coup...

— Ah ! tu n'es pas sans miséricorde ; tu auras compassion de moi dit Geronimo en tendant les bras vers lui.

— C'est impossible ! répliqua Julio ; la fatalité nous domine tous deux ; elle vous a irrévocablement condamné à la mort, et

moi à l'inlhumanité. Toutes les prières, toutes les supplications sont inutiles, rien ne peut sauver votre vie... Je vous en supplie, signor, ne me rendez pas la tâche trop difficile, soumettez-vous avec résignation à un sort auquel vous ne pouvez échapper.

Un cri aigu s'échappa du sein de Geronimo quand ces froides paroles vinrent le convaincre que tout espoir était perdu.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il, ce serait donc vrai ? Ce sombre cachot deviendrait mon tombeau ! Je mourrais sans confession ! Mes os ne reposeraient pas en terre bénite ! O grâce ! grâce !

— La nécessité est une loi impitoyable, signor, répondit Julio, et j'ai plus que vous à me plaindre de sa dureté. Vous, du moins, vous trouverez là-haut la récompense de l'innocence ; et moi, je dois me charger ici-bas d'un crime qui m'est imposé par une puissance irrésistible et qui ne fait frémir d'horreur, mais qui n'en sera pas moins là-haut une terrible accusation contre ma pauvre âme. Non, non, signor, ne laissez pas un espoir trompeur pénétrer dans votre âme ; il n'y a plus d'espoir pour vous. Avant que je sorte d'ici, cette fosse doit recevoir votre corps.

Si, des mains entrées, je n'ai pas rempli la triste tâche dont je suis chargé, c'est en partie parce qu'une irrésistible compassion a paralysé mon bras ; mais plus encore parce que je voulais vous laisser le temps de dire vos dernières prières... Ainsi, préparez votre âme au dernier voyage. J'attendrai... j'attendrai patiemment, faté même un quart-d'heure. Priez avec l'esprit tranquille ; je ne viendrai pas vous surprendre par une mort soudaine.

En disant ces mots, Julio posa la la

à terre, remit son couteau dans sa gaine et s'assit sur un lourd bloc de bois qui se trouvait dans un coin de la cave.

Le gentilhomme, accablé par le langage glacial de Julio, avait laissé tomber tout-à-fait la tête sur sa poitrine. Pendant quelques temps, il resta immobile et muet, comme s'il avait accepté son triste sort avec une complète résignation. Mais il ne tarda pas à être ressaisi par la terreur de la mort.

— Ah ! c'est impossible ! s'écria-t-il. Non, non, n'est-ce pas, tu ne me tueras pas ? Julio, mon ami, vois, je vais ramper devant toi, arroser tes pieds de mes larmes, embrasser les genoux ; tu te laisseras ému... Oh ! je t'en conjure, par le salut de ton âme, laisse-moi vivre ; ne trempe pas tes mains dans mon sang !

Et, rempant sur les genoux et sur les mains, l'infortuné jeune homme voulut, en effet, se traîner aux pieds de Julio ; mais celui-ci tira de nouveau son couteau de la gaine et fit de la main un signe menaçant.

Geronimo poussa un cri de désespoir, se souleva et rampa en arrière tout tremblant jusqu'à bord de la fosse, où, à bout de forces, il laissa tomber sa tête sur la terre humide et se mit à pleurer en gémissant et en sanglotant sur son sort affreux.

Les cris étouffés qui s'échappaient du sein du gentilhomme, au milieu de ses larmes, étaient si douloureux, si navrants, si déchirants, grâce à l'accent sinistre que leur donnait la crainte de la mort, que Julio en fut ému jusqu'au fond de l'âme, et, sans le savoir, essaya une larme qui coula de ses yeux.

HENRI CONSIGNERA  
La suite au prochain numéro.